

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT**N ° 4762**

présenté par
Mme Park

ARTICLE 37

I. –À l’alinéa 2, après le mot :

« compensation »,

insérer les mots :

« ou absorption ».

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 4 par les mots :

« ou leur absorption ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser l'appréciation de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Cette appréciation doit intégrer, à côté des systèmes de compensation, l'absorption des émissions, qui est le mécanisme choisi par la France et inscrit dans notre Stratégie Nationale Bas Carbone.